

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 1^{er} avril 2014
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 1^{er} JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard (arrivé à 19h45); madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absentes : madame Sarita Benchimol; madame Abi Koné.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Sylvie Chartrand, directrice, service de la formation professionnelle; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-04-133

SUR PROPOSITION DE monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A « Spectacle d'humour à l'école Dorval/Jean XXIII » (à la demande de monsieur Denis Brousseau);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes**, le point 5.1 A « Info SRÉ » (à la demande de madame Denise Rochefort);
- Après avoir décidé de traiter le point 11 F) « Présentation de la journée du 21 mai 2014 » dès l'arrivée de madame Aïda Kamar (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014, AJOURNÉE LE 25 MARS 2014

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

- A) Correspondance en date du 24 mars 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

- A) Info SRÉ

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

- A) Offre de service 2014-2015 : Projet aux fins de consultation

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Cessation partielle des activités durant l'été 2014

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014 – Retour de consultation et adoption

6.3 Ressources matérielles

- A) École des Grands-Étres – Octroi du contrat de construction (document transmis en fin de journée lundi)
- B) École Paul-Jarry – Octroi du contrat de construction (document transmis en fin de journée lundi)

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour 2014-2015 – Projet aux fins d’avis public préalable (art. 392, LIP)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Critères d’inscription 2015-2016 – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation
- B) Critères d’inscription 2015-2016 – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation
- C) Critères d’inscription 2015-2016 – École Jonathan – Adoption pour consultation
- D) Critères d’inscription 2015-2016 – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation
- E) École Monseigneur-Richard et Centre de formation professionnelle de Verdun – Modifications aux actes d’établissement – Adoption pour consultation

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d’urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Transport scolaire – Aide à l’élève en vertu de l’article 299 de la LIP pour l’année 2013-2014

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l’ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 4 février 2014
- E) Capsule d’internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Lancement de l’OIECEC au Bénin – Retour sur la mission
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 25 février au 24 mars 2014
- D) Renouvellement de l’adhésion de la Commission scolaire à l’Association canadienne d’éducation de langue française (ACELF) pour l’année 2014-2015
- E) Renouvellement de l’adhésion de la Commission scolaire à Sport et Loisir de l’Île de Montréal pour l’année 2014-2015
- F) Présentation de la journée du 21 mai 2014 (**Information verbale**) (**Invitée : Mme Aïda Kamar**)

12. QUESTIONS DIVERSES

A) Spectacle d'humour à l'école Dorval/Jean XXIII

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC13/14-04 -134

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014, ajournée au 25 mars 2014, a été remis aux commissaires le jeudi 27 mars 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 11
mars 2014,
ajournée au 25
mars 2014**

CC13/14-04-135

Monsieur Ghislain Laporte indique qu'à la page 200, on aurait dû lire «les commissaires représentants du comité central de parents... » au lieu de «les commissaires représentants des comités de parents... ».

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014, ajournée au 25 mars 2014, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Monsieur Jean-Marc Crête demande à la Présidente si elle a reçu une réponse à sa lettre adressée à la FCSQ.

Madame Diane Lamarche-Venne répond par la négative.

**Période de
question du
public**

1. Madame Marie Brassard, présidente du conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien, présente un dossier de la paroisse à l'effet de construire, sur le stationnement actuel de la paroisse, une résidence de 4 étages, pour personnes âgées. Ce stationnement étant adjacent à la cour d'école du préscolaire et de la première année, les parents de l'école se disent inquiets et ont fait une pétition afin de s'opposer au projet.

Elle demande si le conseil d'établissement de l'école peut compter sur l'appui du Conseil des commissaires dans leur démarche.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que, pour l'instant, la Commission scolaire ne peut se prononcer puisqu'elle n'a pas été interpellée de quelque façon que ce soit, par l'arrondissement. Le mieux que le Conseil des commissaires puisse faire, pour le moment, c'est d'appuyer les préoccupations du conseil d'établissement.

Madame Lamarche-Venne mentionne que le Conseil des commissaires pourra discuter de la question plus tard au cours de la séance, afin de voir de quelle façon cette demande pourrait être traitée.

Info SRÉ

Madame Denise Rochefort attire l'attention de ses collègues sur ce document, sur l'offre de service du service des ressources éducatives, qui lui apparaît très intéressant.

Elle se demande s'il serait possible de distribuer ce document à tous les conseils d'établissement.

Monsieur Yves Sylvain mentionne que l'on pourrait considérer la possibilité de le placer sur le site web de la CSMB.

Offre de service 2014-2015 : Projet aux fins de consultation

CC13/14-04-136

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet déposé au Comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;
- B) Tableau synthèse – offre de service 2014-2015 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2014-2015 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

ATTENDU que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle pour l'année 2014-2015 en collaboration avec les directions de centres;

ATTENDU que les offres de service déposées en annexe, ont été présentées pour étude au comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes lors d'une réunion tenue le 25 mars 2014;

ATTENDU que la Commission scolaire doit consulter les enseignants avant le **02 mai 2014**, sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, aux fins de consultation, l'offre de service 2014-2015, telle qu'apparaissant aux documents déposés en soutien de la présente résolution et de procéder à la consultation des enseignants selon les procédures prévues à cet effet.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Cessation
partielle des
activités durant
l'été 2014**

CC13/14-04-137

Documents déposés :

- A) sommaire;
- B) extrait de convention collective;
- C) consultation officielle des syndicats;

ATTENDU les dispositions des conventions collectives du personnel de soutien et du personnel professionnel;

ATTENDU la consultation auprès des syndicats concernés;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la Direction générale;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir ou de poursuivre certaines activités;

ATTENDU la recommandation de la Direction du Service des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la cessation partielle des activités pendant la période du 21 juillet au 1^{er} août 2014 inclusivement, à l'exception des activités des services de garde ouverts pendant la période estivale, des activités nécessaires à l'offre des cours d'été pour les jeunes, des activités d'entretien physique et de nettoyage dans les centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle, des activités de formation dans les mêmes centres sauf des activités de formation inhérentes aux programmes subventionnés par le MELS;

De mandater le directeur général et les directions générales adjointes pour autoriser toutes activités autres et non expressément prévues à la présente résolution, si jugées utiles ou nécessaires, durant cette période de fermeture partielle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys » pour
les années
scolaires 2014-
2015, 2015-2016
et 2016-2017
pour entrer en
vigueur à compter
du 1^{er} juillet 2014
– Retour de
consultation et
adoption**

CC13/14-04-138

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2014-2015; 2015-2016 et 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014;
- C) Document « Suivi à la consultation;
- D) Documents de référence.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation des comités central et régionaux de parents ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2014-2015; 2015-2016 et 2016-2017;

ATTENDU QUE le comité de vérification – finances et organisation scolaire a pris connaissance des retours de consultation le 18 mars 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* », pour les années scolaires 2014-2015; 2015-2016 et 2016-2017 », déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École des Grands-
Êtres – Octroi du
contrat de
construction**

CC13/14-04-139

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Sources de financement
- C) Lettre du MELS
- D) Résolution CC #13/14-10-038
- E) Résolution CE #13/14-02-065
- F) Recommandation du professionnel
- G) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007

Les commissaires posent leurs questions. Les commentaires sont nombreux, à l'effet de soumettre la méthode d'octroi de contrat au Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

Monsieur Ayaz Poundja répond et monsieur Alain Gauthier complète l'information.

ATTENDU QUE, le 6 mai 2013, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Laurent Est;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} octobre 2013, par la résolution CC 13/14-10-038 le Conseil des commissaires a octroyé aux professionnels les contrats de services professionnels;

ATTENDU QUE, le 4 février 2014, conformément à la règle 120 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, le Comité exécutif a approuvé les plans relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Laurent est;

ATTENDU QUE, le 4 mars 2014, un appel d'offres public a été publié sur le SÉAO relativement à l'octroi du contrat de construction;

ATTENDU QUE, le 11 mars 2014, le Conseil des commissaires a adopté l'acte d'établissement portant un nouveau nom afin que l'école Saint-Laurent est soit nommée des Grands-Êtres;

ATTENDU QUE, le 27 mars 2014, dans le cadre de l'appel d'offres relatif à l'entrepreneur général, suite à l'ouverture des soumissions, à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Axim Construction inc., et ce, pour un montant total de 5 796 000,00 \$ (taxes exclues);

ATTENDU QU'IL y a lieu, conformément à la règle 118 du règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, d'obtenir l'autorisation du Conseil des Commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser la conclusion du contrat de construction à Axim Construction inc., et ce, pour un montant total de 5 796 000,00 \$ (taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**M. Allard prend
son siège**

**École Paul-Jarry –
Octroi du contrat
de construction**

CC13/14-04-140

ADVENANT 19 h 45, monsieur Guy Allard
prend son siège.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Sources de financement Paul-Jarry
- C) Lettre du MELS
- D) Demande de dérogation à la politique d'acquisition de biens et de services de la CSMB;
- E) Résolution 13/14-02-064
- F) Analyse et recommandation du professionnel
- G) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007

ATTENDU QUE, le 6 mai 2013, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école Paul-Jarry;

ATTENDU QUE, le 21 novembre 2013, une demande de dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services de la CSMB est autorisée par le Directeur général de la CSMB afin d'octroyer aux professionnels le contrat relatif au projet d'agrandissement de l'école Paul-Jarry;

ATTENDU QUE, le 4 février 2014, conformément à la règle 120 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, le Comité exécutif a approuvé les plans relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Paul-Jarry;

ATTENDU QUE, le 21 février 2014, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public (SEAO) relativement au projet d'agrandissement de l'école primaire Paul-Jarry;

ATTENDU QUE, le 24 mars 2014, dans le cadre de l'appel d'offres quant au projet d'agrandissement de l'école primaire Paul-Jarry, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Innovtech Construction Inc, et ce, pour un montant total de 3 683 000,00\$ (taxes exclues);

ATTENDU QU'IL y a lieu, conformément à la règle 118 du règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, d'obtenir l'autorisation du Conseil des Commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion du contrat de construction relatif au projet d'agrandissement de l'école primaire Paul-Jarry à Innovtech Construction Inc., et ce, pour un montant total de 3 683 000,00\$ (taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Règlement relatif
au calendrier de
séances
ordinaires du
Conseil des
commissaires
pour 2014-2015 –
Projet aux fins
d’avis public
préalable**

CC13/14-04-141

Documents déposés :

- A) Projet de règlement CC-1-2014
- B) Résolution #CC12/13-05-160

Les commissaires demandent de retirer la séance du 4 novembre 2014 afin que le calendrier soit le même que pour les séances du Comité exécutif.

ATTENDU QUE par sa résolution CC12/13-05-160, le Conseil des commissaires adoptait son règlement CC-1-2013, par lequel il fixait le jour, l’heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l’année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 162 de la *Loi sur l’instruction publique*, il y a lieu d’adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l’année scolaire à venir;

ATTENDU les dispositions de l’article 392 de la *Loi sur l’instruction publique*;

SUR PROPOSITION DE madame Denise Rochefort, il est résolu à l’unanimité :

D’adopter, à titre de projet, pour fins d’avis public, le Règlement CC-1-2014, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l’année scolaire 2014-2015, dans l’ordre, selon les dates et au lieu énoncés au tableau déposé au soutien de la présente résolution et modifié séance tenante, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d’inscription
2015-2016 –
Collège Saint-
Louis – Adoption
pour consultation**

CC13/14-04-142

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d’inscription 2015-2016 – Collège Saint-Louis
- C) Résolution du Conseil d’établissement du Collège Saint-Louis
- D) Extrait de l’article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d’inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l’article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l’objet de consultation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2015-2016 du Collège Saint-Louis, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récite;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du Regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 2 avril au 2 juin 2014;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
École Guy-
Drummond –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-04-143

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – École Guy-Drummond
- C) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2015-2016 de l'école Guy-Drummond, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récite;

De consulter le conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 2 avril au 2 juin 2014;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
École Jonathan –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-04-144

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – École Jonathan
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Jonathan
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Jonathan concernant les critères d'inscription 2015-2016;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2015-2016 de l'école Jonathan, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 2 avril au 2 juin 2014;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
École Nouvelle-
Querbes –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-04-145

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – École Nouvelle-Querbes
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la LIP;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes concernant les critères d'inscription 2015-2016;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2015-2016 de l'école Nouvelle-Querbes, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 2 avril au 2 juin 2014;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du mois de septembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École
Monseigneur-
Richard et Centre
de formation
professionnelle
de Verdun –
Modifications aux
actes
d'établissement –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-04-146

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Monseigneur-Richard (projet)
- C) Acte d'établissement modifié du Centre de formation professionnelle de Verdun (projet)
- D) Acte d'établissement actuel de l'école Monseigneur-Richard
- E) Acte d'établissement actuel du Centre de formation professionnelle de Verdun
- F) Plans de l'édifice Rhéaume (École Monseigneur-Richard et CFP de Verdun)
- G) Plans de l'édifice Galt (CFP de Verdun)
- H) Résolution #CC11/12-01-080
- I) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la LIP

ATTENDU QUE, par la résolution #CC11/12-01-080, le Conseil des commissaires avait adopté le projet de réunification sous un seul site (l'édifice Rhéaume) de tous les cycles du secondaire de l'école Monseigneur-Richard et le projet de relocalisation de trois programmes (infographie, esthétique et coiffure) du Centre de formation professionnelle de Verdun à l'édifice Galt;

ATTENDU QUE, depuis l'année scolaire 2013-2014, l'école Monseigneur-Richard est réunie sous un seul site à l'édifice Rhéaume;

ATTENDU QUE seul le programme d'infographie du Centre de formation professionnelle de Verdun est relocalisé à l'édifice Galt depuis l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indiquer les locaux utilisés par les deux établissements à leurs actes d'établissement respectifs;

ATTENDU QUE, selon les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et du centre;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école et d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du Comité central de parents, du conseil d'établissement de l'école Monseigneur-Richard et du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Verdun, les modifications aux actes d'établissement de l'école Monseigneur-Richard et du Centre de formation professionnelle de Verdun, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De fixer la période de consultation du 2 avril au 2 juin 2014;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à une séance du Conseil des commissaires du mois de juin 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Kamar situe le travail accompli, à la veille d'une nouvelle planification stratégique. Nous en sommes au moment de faire un bilan.

Elle fait la présentation de la journée du 21 mai 2014, journée internationale de la diversité. En partenariat avec la Ville de Montréal, l'Unesco et plusieurs autres partenaires, les jeunes de la CSMB seront invités à découvrir, par le biais des arts, ce que signifie pour eux, le Vivre ensemble en français.

Elle présente les diverses activités qui se tiendront et le contexte de la tenue de ces activités.

**Transport scolaire
– Aide à l'élève en
vertu de l'article
299 de la LIP
pour l'année
2013-2014**

CC13/14-04-147

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Tableau d'analyse du budget de l'aide au transport 2013-2014
- C) Tableau prévisionnel des coûts pour l'aide au transport 2013-2014
- D) Article 299 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la politique de transport scolaire détermine les catégories de transport scolaire offertes par la Commission scolaire et les normes d'admissibilité;

ATTENDU QUE la politique de transport scolaire prévoit la détermination de zones où les élèves sont desservis par le transport public;

ATTENDU QU'il y est aussi stipulé que la Commission scolaire doit déterminer annuellement les modalités d'aide aux parents pour un élève du secondaire en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le budget pour l'aide au transport 2013-2014 ainsi que le montant annuel maximal qu'un élève admissible peut recevoir;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité consultatif de transport lors de sa réunion du 26 mars 2014;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

De réserver un budget de 432 295 \$, pour l'aide au transport 2013-2014;

De verser une allocation d'aide, en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique, pour l'élève du secondaire concerné par une zone de transport public désignée, par le biais d'un montant fixe pour 2013-2014;

De verser automatiquement ce montant aux parents des élèves répondant aux normes et aux critères d'admissibilité prévus à la politique de transport des élèves, selon les modalités suivantes :

- Le montant est de 155 \$ pour l'année 2013-2014, à savoir 15,50 \$ par mois pour un maximum de 10 mois, de septembre à juin;
- Le montant est déterminé au prorata du nombre de mois où l'élève a été dûment inscrit;
- Le paiement est effectué une fois par année vers la fin de l'année scolaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Guy Allard mentionne que la prochaine séance se tiendra le 10 avril 2014 et portera sur le budget.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne revient brièvement sur la dernière concertation régionale et sur l'avenir de cette concertation.

Aujourd'hui même, une lettre mettant un terme final à la participation de la CSMB à la FCSQ a été envoyée.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian présente le WIGUP, qui se veut un outil permettant à deux écoles de deux commissions scolaires différentes, d'échanger entre elles. Cet outil est maintenant offert gratuitement aux commissions scolaires.

Elle présente également les échanges francophones qui permettent à deux classes de travailler ensemble. À l'avenir, les écoles pourront se rencontrer.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 4 février 2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

La présidente ajoute à son rapport l'activité bénéfice de l'Ancre des jeunes, le 26 mars 2014 ainsi qu'une rencontre avec l'arrondissement Outremont, le 31 mars 2014.

Elle mentionne que la Commission scolaire a été invitée à participer au Colloque de la Fédération des comités de parents du Québec. Elle invite ses collègues à manifester leur intérêt à participer à ce Colloque, d'ici le mois de mai.

Dans un autre ordre d'idée, elle demande aux commissaires, s'ils sont intéressés à adopter une résolution d'appui pour les parents de l'école Victor-Thérien.

Les commissaires donnent leur avis.

Madame Lamarche-Venne propose que la Commission scolaire écrive une lettre à la Fabrique ainsi qu'à l'arrondissement afin de faire sentir la présence de la Commission scolaire qui souhaite participer de façon positive aux discussions et travaux dans ce dossier.

Information du directeur général

Lancement de l'OIECEC au Bénin – Retour sur la mission

Monsieur Yves Sylvain fait un retour sur la Mission au Bénin pour le lancement de l'OIECEC.

M. Crête quitte la séance

ADVENANT 21 h 22, monsieur Jean-Marc Crête quitte la séance.

Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 25 février au 24 mars 2014

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2014-2015

Document déposé :

- A) Lettre de M. Yves St-Maurice, président de l'ACELF;
- B) Résolution CC12/13-04-148.

ATTENDU que selon la résolution CC12/13-04-148, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2013-2014 et y désignait deux délégués;

ATTENDU que l'ACELF est le seul organisme pan-canadien regroupant des membres de toutes les provinces et territoires, provenant de types divers d'organisation et d'ordres d'enseignement de langue française;

ATTENDU que le renouvellement de l'adhésion de la CSMB à l'ACELF procurera des échanges d'expertises avec la francophonie canadienne entière, surtout en matière de réflexions et de décisions stratégiques sur l'avenir de l'éducation française au Canada;

ATTENDU qu'une éducation de langue française de qualité constitue la pierre angulaire de l'émergence d'une communauté francophone forte et dynamique dans ce pays;

CC13/14-04-148

ATTENDU que l'amélioration de la qualité de la langue française dans les communications orales et écrites se retrouve parmi les valeurs retenues par la CSMB;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour l'année 2014-2015, à titre de membre collectif;

De nommer, jusqu'au 2 novembre 2014, à titre de délégués à l'Association canadienne d'éducation de langue française, les deux commissaires suivants :

- Madame Taki Kérimian;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire à Sport et
Loisir de l'Île de
Montréal pour
l'année 2014-
2015**

CC13/14-04-149

Document déposé :

A) Résolution CC12/13-04-149.

ATTENDU que selon la résolution CC12/13-04-149, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2013-2014 et y désignait deux personnes pour la représenter;

ATTENDU l'intérêt de la CSMB à participer aux travaux de l'Unité régionale de Loisir et de Sport pour l'Île de Montréal, appelé « Sport et loisir de l'Île de Montréal »;

SUR PROPOSITION DE monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2014-2015;

De désigner, à titre de représentant pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à l'assemblée générale annuelle ainsi que durant la durée de l'adhésion reconnue par le Conseil d'administration du Sport et Loisir de l'Île de Montréal, les personnes suivantes :

- La direction adjointe des services complémentaires du Service des ressources éducatives
- Monsieur Guylain Desnoyers, commissaire, jusqu'au 2 novembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Spectacle
d'humour à
l'école
Dorval/Jean
XXIII**

Monsieur Denis Brousseau rapporte la tenue d'un spectacle d'humour à l'école.

Madame Sonia Gagné-Lalonde complète l'information en précisant les écoles de l'Ouest qui ont participé au projet.

Elle adresse un gros « Coup de chapeau » aux enseignants de français qui ont supporté ce projet.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 30, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général